

*Proposition présentée par les députés :
M^{me} et MM. Jean Burgermeister, Jocelyne Haller,
Pierre Vanek*

Date de dépôt : 15 juin 2021

Proposition de résolution pour les droits démocratiques et humains du peuple colombien

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la grave situation politique et sociale que vit la Colombie en ce moment ;
- la violente répression des mouvements de contestation, notamment les homicides, les violences sexuelles et les incarcérations arbitraires ainsi que toutes les violences policières ;
- la responsabilité de Genève, comme capitale des droits humains et siège de l'ONU, ainsi que de la Confédération, comme dépositaire de l'accord de paix de 2016, destiné à mettre fin au conflit colombien et à construire une paix stable et durable dans le pays ;
- l'art. 54 al. 2 de la Constitution qui précise que la Suisse s'engage « à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples »,

condamne

la répression brutale du gouvernement colombien et la violation des droits humains et démocratiques fondamentaux,

invite le Conseil fédéral

en tant que dépositaire de l'accord de paix de 2016, à prendre toute initiative utile pour que cesse la répression des manifestations.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La Colombie vit en ce moment une situation de tensions préoccupante. Un large mouvement de contestation y est né au printemps, en opposition à une réforme fiscale qui aurait eu pour conséquence d'aggraver davantage la pauvreté, le chômage et la précarité que vivent déjà la majorité des Colombien-ne-s. Si le projet de réforme a été retiré, la situation reste tendue et les manifestations contre la précarité et en faveur des droits sociaux perdurent.

Depuis le début de la grève nationale, le 28 avril 2021, les actions pacifiques suivies par des millions de Colombien-ne-s ont été réprimées violemment par les forces de l'ordre. Ces dernières ont fait un emploi disproportionné de la force en utilisant des méthodes et des armes qui violent les protocoles et normes internationaux. Au 31 mai, les ONG Temblores, Indepaz et Paiis recensaient près de 4000 victimes de violences policières dans le cadre des manifestations, 1650 victimes de détentions arbitraires, 25 victimes de violences sexuelles, de nombreuses personnes disparues, ainsi qu'entre 45 et 75 homicides perpétrés par les forces de l'ordre.

Les actes de violence ont été dénoncés par l'ONU et des ONG de défense des droits humains et un appel international à l'aide a été lancé. Le droit de protester pacifiquement, consacré par l'article 37 de la Constitution colombienne, n'est absolument pas respecté. L'Etat répond par la force à la mobilisation massive de citoyens et citoyennes qui exigent légitimement que leurs droits sociaux et économiques soient respectés.

Face à cette situation délétère, Genève et la Suisse doivent réagir. La Confédération suisse est dépositaire de l'accord de paix de 2016. La nouvelle stratégie de coopération internationale suisse en Colombie se fixe notamment comme objectif, depuis 2017, la protection de la population touchée par le conflit armé, la consolidation de la paix et des droits humains, ainsi que le développement économique durable et inclusif. Pour sa part, Genève est l'un des principaux centres de la diplomatie mondiale et un carrefour international de la paix et des droits humains. Enfin, une importante communauté colombienne, affectée et inquiète de la situation dans son pays d'origine, est installée à Genève.

Au vu de ces différents arguments, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette proposition de résolution.